tenue sous la présidence de Monsieur PERNOT, assisté(e)

de Monsieur SEYTEL et Madame MARQUESUZAA, Conseillers

En présence de Monsieur POITREAU, Rapporteur public

Madame QUELOS, Greffière

11 heures 30

01) **DOSSIER N° 2401725** **RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA**

Titre de l'affaire Urbanisme - décision du 08/07/24 certifiant, au nom de la commune, que le terrain objet de la demande ne peut pas être utilisé pour la rénovation et l'agrandissement d'une construction existante à destination d'habitation

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur C	DSC AVOCATS TA (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE BESANCON	CENTAURE AVOCATS (Cour)

02) **DOSSIER N° 2401279** **RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA**

Titre de l'affaire Urbanisme - arrêté du 10/01/24 portant, au nom de la commune, sursis à statuer pour une durée de 2 ans sur la demande préalable de division en vue de construire

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame C	DSC AVOCATS TA (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE VESCEMONT	D4 AVOCATS ASSOCIÉS
Observateur	PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT	le préfet

03) **DOSSIER N° 2401061** **RAPPORTEUR: Monsieur Alexis PERNOT**

Titre de l'affaire Pensions - notification du 15/04/24 d'un excédent de rémunération de 15 298,10 euros dans le cadre du cumul emploi-retraite.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame C	AARPI LANDBECK ET BOCHER-ALLANET (Cour)
Défendeur	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	le directeur

11 heures 30

04) **DOSSIER N° 2302467** **RAPPORTEUR:** **Monsieur Alexis PERNOT**

Titre de l'affaire Urbanisme - arrêté du 08/09/23 portant opposition, au nom de la commune, à la déclaration préalable pour l'installation d'une Tiny House.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame D	Maître DIAZ FLORENT (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE MALANGE	Maître DRAVIGNY Amandine

05) **DOSSIER N° 2300960** **RAPPORTEURE:** **Madame Audrey MARQUESUZAA**

Titre de l'affaire Etrangers - décision du 24/04/23 de rejet de la demande de renouvellement du TS

*Conformément à l'article R.732-1-1 du code de justice administrative, **cette affaire est dispensée des conclusions du rapporteur public***

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur G	DRAHY
Défendeur	PREFECTURE DU JURA	

06) **DOSSIER N° 2500125** **RAPPORTEURE:** **Madame Audrey MARQUESUZAA**

Titre de l'affaire Etrangers - requête indemnitaire pour préjudices subis suite à l'arrêté du 24/04/23

*Conformément à l'article R.732-1-1 du code de justice administrative, **cette affaire est dispensée des conclusions du rapporteur public***

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur G	DRAHY (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU JURA	

07) **DOSSIER N° 2500859** **RAPPORTEUR:** **Monsieur Alexis PERNOT**

Titre de l'affaire ETRANGER - Arrêté du Préfet 90 du 28.01.2025 portant refus de titre de séjour et obligation de quitter le territoire français sous 30 jours - (ALGERIENNE)

*Conformément à l'article R.732-1-1 du code de justice administrative, **cette affaire est dispensée des conclusions du rapporteur public***

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame H	Maître WOLDANSKI Nicolas (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT	le préfet

11 heures 30

08) **DOSSIER N° 2302216** **RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA**

Titre de l'affaire Etrangers - décision du 07/07/23 portant refus d'accorder le bénéfice de la protection temporaire et de délivrer une autorisation provisoire de séjour

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame M	CGBG (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU JURA	

*Conformément à l'article R.732-1-1 du code de justice administrative, **cette affaire est dispensée des conclusions du rapporteur public***

09) **DOSSIER N° 2500854** **RAPPORTEUR: Monsieur Alexis PERNOT**

Titre de l'affaire Etranger - Arrêté pris par le Préfet du Doubs en date du 28/01/2025 portant refus titre de séjour et obligation de quitter le territoire français sous 30 jours assortie d'une interdiction de retour d'un an - (KOSOVARE)

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur K	BERTIN BRIGITTE (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU DOUBS	le Préfet
Observateur	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION DE L'INTEGRATION	

*Conformément à l'article R.732-1-1 du code de justice administrative, **cette affaire est dispensée des conclusions du rapporteur public***

10) **DOSSIER N° 2500875** **RAPPORTEUR: Monsieur Alexis PERNOT**

Titre de l'affaire ETRANGER - Arrêté pris par le Préfet du Doubs en date du 27/01/2025 portant refus de titre de séjour et obligation de quitter le territoire français sous 30 jours - (IVOIRIENNE)

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame B	Maître DRAVIGNY Amandine
Défendeur	PREFECTURE DU DOUBS	le Préfet

*Conformément à l'article R.732-1-1 du code de justice administrative, **cette affaire est dispensée des conclusions du rapporteur public***

11 heures 30

11) **DOSSIER N° 2301883** **RAPPORTEUR:** **Monsieur Alexis PERNOT**

Titre de l'affaire Police - décision du 08/09/23 portant refus de délivrance d'une carte professionnelle

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur P	Monsieur P
Défendeur	CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITES PRIVEES DE SECURITE	

Arrêté le 02/07/2025
La présidente du tribunal